

Berne plébiscite la vidéosurveillance

SÉCURITÉ | 00:00 Le Conseil fédéral a rendu son rapport. Verdict: les caméras sont indispensables pour assurer la sécurité dans les espaces publics. Tout en reconnaissant une atteinte aux libertés fondamentales, le gouvernement estime qu'un intérêt public justifie cet outil. Mais les cantons devront légiférer.



© Crédit photo | HERRMANN

CÉDRIC WAELTI | 29 SEPTEMBRE 2007 | ooHoo

Souriez. Si ce n'est pas déjà fait, vous allez être filmé. Le Conseil fédéral a rendu hier son rapport sur la vidéosurveillance dans les espaces publics du pays. Le document, rédigé par le Département fédéral de justice et police (DFJP) sur mandat du gouvernement, recommande aux cantons la vidéosurveillance tout en leur laissant le soin de légiférer sur le sujet. Selon le département de Christoph Blocher, «la Confédération ne dispose pas d'une base légale suffisante» pour réglementer la vidéosurveillance via une loi fédérale. Un flou juridique qui n'empêche pas les auteurs du rapport de dresser un état des lieux très circonstancié sur l'utilisation des caméras de sécurité en Suisse.

? Les avantages

La vidéosurveillance est d'abord présentée comme l'arme absolue contre le vandalisme, le hooliganisme et autres débordements violents. «Les dégâts commis dans les trains soumis à surveillance ont reculé de près de 80%», notent les auteurs du rapport. Avant de poursuivre sur les vertus dissuasives du dispositif. Ce dernier apparaît notamment comme inévitable dans la lutte contre le terrorisme et les éventuels attentats, qui pourraient être commis contre des bâtiments publics ou des organisations internationales par exemple.

La vidéosurveillance serait aussi le meilleur adjoint du policier, voire carrément son allié indéfectible pour certaines missions: elle remplacerait avantageusement les patrouilles dans les lieux publics, tant du point de vue de l'efficacité que du coût.

? Où?

Le rapport le rappelle, les caméras sont déjà presque partout. On en trouve à ce jour dans: les transports publics, les gares, les aéroports, les stades, les places, les centres commerciaux, les écoles, les hôpitaux, les bâtiments du parlement, les ambassades, les sièges des grandes entreprises et au bord des routes. Les barrages et les centrales nucléaires sont déjà l'objet d'une surveillance étroite, de même que la frontière. Dans un avenir proche, les experts du DFJP annoncent aussi que les lieux «symboliques» ou «festifs» seront équipés. Exemple: les synagogues, les mosquées, les monuments commémoratifs ou les boîtes de nuit.

? Comment?

La vidéosurveillance «à papa», destinée à observer et à dissuader, va continuer à se perfectionner et à se développer. Mais les autres technologies, dites «invasives», devraient caracoler en tête du box-office sécuritaire. Avec ces nouvelles caméras, cachées et temporaires, les policiers peuvent lire une plaque minéralogique ou isoler un visage au milieu d'une foule, tranquillement depuis leur poste de commandement. Mais les caméras les plus sophistiquées sont aujourd'hui utilisées par des militaires.

